



DL_2025_004

DELIBERATION

Séance du mercredi 19 février 2025

<p>Membres en Exercice : 11</p> <p>Présents : 6</p> <p>Votants : 8</p>	<p>Date de convocation : 12/01/2025</p> <p><i>Le dix neuf septembre deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Frédéric MATUSZEWSKI, 2^{ème} Adjoint.</i></p> <p>PRESENTS : Laurent BAZART, Robert FAU, Maud LEONARD, Gilles BAVAY, Isabelle LOUBIERE AMALVY, Frédéric MATUSZEWSKI</p> <p>REPRESENTES : Brigitte BABY pouvoir à Gilles BAVAY, Richard GONNET pouvoir à Frédéric MATUSZEWSKI</p> <p>ABSENTS : Flora ALBOUY, Vincent TRANIER, Baptiste FONTUGNE</p>
---	--

DL_2025_004 – AUTORISANT LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION DETR

M. le Maire expose les projets d'investissement à inscrire au budget 2025.

Il indique que le projet de réfection de la salle des fêtes et de ses abords est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

M. le Maire expose le plan de financement de l'opération et détaille l'échéancier de réalisation du projet.

Coût estimatif de l'opération

Postes de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Isolation Phonique du plafond	8961.30 €
Revêtement de sol	5289.49 €
Radiateurs à inertie sèche x6	1495 €
Peinture et meubles cuisine	335.65 €
Ouverture d'un passage couvert entre les deux places	2700 €
Poubelles deux bacs tri x2	1104 €
Raccord de la salle au nouvel assainissement individuel de la place	4310 €
Coût HT	24195,44 €

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR	Sollicité	9678.18 €	40%
Sous-total		9678.18 €	
Autofinancement		14517,26 €	60%
Coût HT		24195.44 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet
- Approuve le plan de financement
- Autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des cofinanceurs mentionnés dans le plan de financement

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Frédéric MATUSZEWSKI,
2^{ème} Adjoint au Maire
Secrétaire de séance

Laurent Bazart,
Maire
Président de séance

